



Projet Pédagogique

Périscolaire / Chartreuse



Sommaire

1- INTRODUCTION

2- LES INTENTIONS ÉDUCATIVES

- 1.1) Les orientations du PEDT
- 1.2) L'objectif général
- 1.3) Les principes pédagogiques
- 1.4) Les moyens opérationnels

3- LE FONCTIONNEMENT

- 3.1) Le site
- 3.2) L'organisation de la semaine
- 3.3) Le public
- 3.4) Le taux d'encadrement
- 3.5) Le personnel
- 3.6) Les locaux

4- LE RÔLE DE CHACUN DANS L'ÉQUIPE

- 4.1) La responsable
- 4.2) Les animateurs
- 4.3) Les agents de service et de propreté des locaux

5- L'ORGANISATION DES DIFFÉRENTS TEMPS

- 5.1) L'accueil matin
- 5.2) L'accueil midi
- 5.3) L'accueil après-midi
- 5.4) La complémentarité avec l'école

6- LA VIE QUOTIDIENNE

- 6.1) Les règles de vie
- 6.2) L'hygiène
- 6.3) Les soins

7- L'ACCUEIL D'ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

- 7.1) Le cadre réglementaire
- 7.2) La prise de contact avec la famille
- 7.3) La réflexion sur les moyens à mettre en œuvre
- 7.4) L'accueil de l'enfant

8- L'ÉVALUATION

- 8.1) Avec l'équipe
- 8.2) Avec les enfants
- 8.3) Avec les familles

1- Introduction

Le temps périscolaire est situé à l'articulation des différents temps de vie, école, famille, c'est un mode d'accueil, ouvert aux enfants scolarisés aux heures qui précèdent et suivent la classe et durant lesquelles un encadrement est proposé régulièrement ou occasionnellement.

Ce temps est organisé par la collectivité et il est assujéti à des obligations réglementaires :

- la déclaration d'Accueil Collectif de Mineurs avant son ouverture auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports,
- l'élaboration d'un Projet Educatif par l'organisateur et d'un Projet Pédagogique par le directeur,
- le respect des normes des taux d'encadrement, de la capacité d'accueil et des quotas de qualification des animateurs,
- la souscription d'un contrat d'assurance en responsabilité civile,
- le respect des mesures d'hygiène et de sécurité,
- l'agrément de la Protection Maternelle Infantile pour les enfants de moins de 6 ans.

Le projet pédagogique qui va suivre est spécifique aux caractéristiques de l'Accueil Périscolaire Chartreuse et résulte d'une préparation collective pour un engagement dans le temps et dans un cadre donné.

Ce document est conçu comme un contrat entre l'équipe, les intervenants, les familles et les enfants sur les conditions de fonctionnement.

Il sert de référence à l'action et permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

2- Les intensions éducatives

2.1) Les orientations du PEDT

Le Projet Educatif De Territoire, rédigé par l'organisateur, définit une politique éducative globale, cohérente et partagée de tous les acteurs intervenants dans le domaine de l'éducation.

La volonté de la Ville de Seyssinet-Pariset est d'organiser la réflexion autour de quatre axes stratégiques :

- Prévention santé
- Accompagnement à la parentalité
- Transition et réussite éducative
- Éveil à la citoyenneté, au sport et à la culture.

2.2) L'objectif général

À partir des axes cités ci-dessus, sans complètement écarter les autres, nous avons choisi de focaliser notre attention sur la citoyenneté, qui nous semble être la base du vouloir et pouvoir vivre ensemble, en premier lieu au sein de la structure, puis plus élargi, au sein de la commune.

Avant d'entamer notre réflexion, nous avons repris quelques définitions essentielles afin d'avoir une vision identique de la thématique.

La citoyenneté est une composante du lien social et s'exprime au travers de valeurs, qui sont le civisme, la civilité et la solidarité.

Le civisme consiste à titre individuel à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses droits et ses devoirs envers la société.

La civilité est une attitude de respect de soi, des autres, de l'espace et du bien public, qui a pour but d'assurer le bien-être de tous.

La solidarité est le point central de la vie en communauté et consiste à s'entraider.

Tous ces termes sur lesquels nous nous sommes entendus nous amène à dire que notre objectif sera donc de faire expérimenter les droits et les devoirs de chacun pour que toutes ces valeurs prennent sens.

Autrement dit, donner à l'enfant sa place dans le collectif, en lui offrant la possibilité de mener des expériences personnelles concrètes dans son quotidien.

2.3) Les principes pédagogiques

Chaque enfant accueilli devra pouvoir bénéficier :

- **À la protection et à la sécurité**

Chacun disposera d'espaces où les risques d'accidents seront réduits, où il se sentira protégé des agressions, des moqueries, des insultes et des coups, de manière qu'il rejoigne sa famille dans un état de santé physique et émotionnelle au moins aussi satisfaisant qu'à son arrivée.

- **À la parole**

Chacun devra pouvoir être l'auteur et l'interprète de ses pensées par des paroles, posées devant ses pairs ou les adultes.

- **À l'écoute**

Chacun devra pouvoir disposer d'une assistance, qui écoute ce qu'il exprime, de façon que les paroles puissent être reconnues, mais aussi valorisées et que de l'échange naissent des situations de communication.

- **À la confiance**

Chacun devra pouvoir se construire progressivement pour une estime de soi et des compétences, il devra être accompagné et stimulé dans l'action pour l'amener à plus d'autonomie.

- **À la pluralité des expressions**

Chacun, outre la parole, devra pouvoir utiliser plusieurs moyens d'expression, comme le dessin, le texte, la musique, le théâtre, la construction,...

- **Au libre déplacement**

Chacun devra pouvoir se déplacer dans la structure selon un cadre fixé au préalable.

- **À l'appartenance à un groupe**

Chacun devra pouvoir se sentir appartenir à un groupe, plus ou moins restreint, au sein duquel, il peut tisser des relations et se sentir existé autrement qu'à travers le regard des adultes.

- **Au respect de ses différences**

Chacun devra pouvoir se sentir également considéré par rapport aux autres, quelques soient ses différences physiques, émotionnelles, familiales, culturelles, d'intérêts et de capacités.

Cette acceptation des différences doit devenir une source d'enrichissement pour le groupe.

- **À la considération de ses parents ou de ses responsables légaux**

Chaque parent doit pouvoir se sentir accueilli avec bienveillance dans l'espace de loisirs, de manière que son enfant ne ressente pas de barrière infranchissable entre ce qu'il vit à la maison et ce qu'il fait en accueil périscolaire.

- **À des formes de reconnaissance et de sanctions éducatives**

Chacun devra pouvoir compter sur un ensemble de règles qui le protègent au sein du collectif. En cas de transgression, que l'enfant puisse s'attendre à des sanctions, qui lui rappellent l'existence de la limite franchie et qui l'autorise selon des conditions à réintégrer le groupe. En cas de service rendu, que l'enfant puisse être remercié et en cas de réussite, que l'enfant puisse être félicité.

2.4) Les moyens opérationnels

Les dispositifs utilisés seront :

- **Pour assurer la sécurité physique, morale et affective**

- Fonctionner avec des dispositions réglementaires en se référant à la législation en vigueur.
- Travailler avec une équipe compétente en ayant du personnel qualifié ou en cours de formation.
- Mettre en place une organisation efficiente en attribuant des salles à des fonctions et en les aménageant avec du mobilier et du matériel qui correspondent à des normes.

- **Pour développer la citoyenneté**

- Favoriser le vivre ensemble en privilégiant les activités collectives.
- Promouvoir le respect et la politesse en énonçant clairement des règles de vie au quotidien avec des consignes selon le lieu ou bien l'instant.
- Renforcer la solidarité et l'entraide en multipliant les échanges en fonction des opportunités qui se présentent.
- Sensibiliser aux questions environnementales.

- **Pour faciliter l'épanouissement**

- Mettre en confiance en assurant une prise en charge personnalisée tout en se rendant disponible et attentif pour mieux comprendre, aider et servir.
- Respecter les rythmes biologiques en prenant en compte la chronobiologie et en alternant les différents temps d'activités.
- Susciter la curiosité et faire expérimenter en éveillant à de multiples pratiques.

- **Pour conduire à l'autonomie**

- Mettre en situation de découvrir et d'enrichir les capacités en créant des situations d'apprentissages.
- Permettre de prendre des initiatives et des responsabilités en faisant participer à certaines tâches de la vie quotidienne.
- Rendre acteur de ses loisirs en occasionnant des choix.

3- Le fonctionnement

1.1) Le site

CHARTREUSE

Rue De Cartale

38170 SEYSSINET-PARISSET

Tél : 04 76 70 06 43

Port : 06 74 53 31 52

1.2) L'organisation de la semaine

	07h30 08h30	08h30 11h30	11h30 13h30	13h30 16h30	16h30 18h00
Lundi	PÉRI Accueil Matin	ÉCOLE Temps scolaire	PÉRI Accueil Midi	ÉCOLE Temps scolaire	PÉRI Accueil Après-Midi
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					

1.3) Le public

Les enfants scolarisés à la l'École Maternelle Chartreuse, tous les niveaux, Petite Section, Moyenne Section et Grande Section.

1.4) Le taux d'encadrement réglementaire

1adulte pour 14 enfants.

1.5) Le personnel

L'équipe est composée :

- d'une responsable périscolaire,
- d'animateurs,
- d'agents de service et de propreté des locaux.

1.6) Les locaux

Un bâtiment communal attenant à l'école et comprenant :

- 1 bureau
- 1 réfectoire
- 2 salles d'activités
- 2 blocs sanitaire
- 1 cour
- Des espaces intérieurs et extérieurs partagés avec le temps scolaire.

4- Le rôle de chacun dans l'équipe

4.1) La responsable périscolaire

Elle a pour fonctions et missions :

- **Fonction éducative**
 - participer aux orientations stratégiques de la structure,
 - concevoir le projet,
 - avoir un contrôle pédagogique.
 -
- **Fonction de gestion**
 - assurer la gestion quotidienne en termes de personnel, d'administratif, de financier et de matériel,
 - faire appliquer les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur.
 -
- **Fonction d'animation des personnels**
 - mobiliser, dynamiser et piloter les équipes,
 - être en charge de la coordination,
 - avoir un rôle de formation et de suivi.
 -
- **Fonction de communication**
 - instaurer un dialogue permanent avec la hiérarchie, les équipes, les enfants et les familles,
 - être en relation avec les différents prestataires, les partenaires et les services de la collectivité.

4.2) Les animateurs

Ils ont pour missions :

- d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- de participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique,
- de contribuer à la communication et au développement des relations au sein de l'accueil et avec les différents acteurs,
- d'encadrer et d'animer la vie quotidienne et les activités.

Cf. annexe "fiche animateur"

4.3) Les agents de service et de propreté des locaux

Ils ont pour missions :

- d'assurer le temps méridien, de la réception à la consommation, en passant par la préparation et la mise en chauffe des repas dans le respect des normes HACCP,
- d'organiser la mise en couverts et de superviser le déroulement du déjeuner,
- d'appliquer les protocoles d'hygiène en vigueur pour une bonne tenue des locaux, du mobilier, du matériel et des équipements,
- d'accompagner les convives.

5- L'organisation des différents temps

5.1) L'accueil matin

- **L'enjeu**

La prise en charge se situe à une période de transition entre le lever et le temps scolaire, c'est également le moment de séparation avec la famille.

L'accueil doit être individuel, calme et rassurant pour faciliter la disponibilité et la concentration à l'arrivée en classe.

- **Le descriptif**

Les arrivées sont échelonnées avec comme seul impératif de se présenter avant 08h15 car c'est à cette heure-là que les enfants sont conduits dans les locaux scolaires.

Les enfants ont plusieurs possibilités entre différents espaces identifiés (coin lecture, coin dessin, coin jeux, ...).

- **La posture de l'animateur**

Son rôle est de :

- pointer l'enfant sur le listing de présences en entourant le P ou le PI,
- accueillir et orienter l'enfant au sein de la salle, dépôt des effets personnels et possibilités d'activités,
- se montrer disponible à l'échange avec les familles, si besoin de recueillir des informations particulières, mais surtout pour vérifier, l'inscription ou non de l'enfant sur les autres listings périscolaires de la journée.

5.2) L'accueil midi

- **L'enjeu**

La prise en charge se situe à une période de transition entre la fin du temps scolaire du matin et le retour sur le temps scolaire de l'après-midi.

L'accueil doit permettre la récupération et le ressourcement dans un climat apaisé pour un retour à l'école dans de bonnes conditions.

- **Le descriptif**

La pause méridienne inclut la restauration mais aussi un moment d'animation après le service.

Pour le temps de restauration :

- le repas est fourni, sous forme de liaison froide, par un prestataire, qui assure une qualité de service avec des menus variés et équilibrés autour de 2 propositions, repas classique ou repas sans viande avec un choix à l'inscription,
- en cas d'allergie(s) alimentaire(s), un Contrat Accueil Individualisé est mis en place après validation par le Service Enfance et Vie Scolaire,
- il doit être un moment convivial de calme et d'échanges où la bienséance à table doit prévaloir, il doit aussi être participatif pour impliquer le groupe d'enfants,
- il doit permettre d'aborder les règles élémentaires de l'éducation alimentaire, hygiène et équilibre,
- il doit instaurer le tri des déchets et le compostage pour s'inscrire dans un éco comportement responsable.

Pour le temps d'animation :

- il doit être un moment de libération pour le corps et l'esprit,
- il doit impérativement s'accorder avec un temps de digestion,
- il doit préparer au temps de repos qui suit, sieste ou relaxation.

• **La posture de l'animateur**

Son rôle est de :

- pointer l'enfant sur le listing de présences en entourant le P ou le PI à la prise en charge en classe et de s'assurer de l'effectif qui doit être concordant,
- veiller à ce que les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de se mettre à table.

Pour le temps de restauration :

- énoncer le menu avant l'entrée dans le réfectoire,
- laisser libre ou organiser l'installation à table,
- participer au service en sollicitant également les enfants,
- aider les plus petits et superviser les plus grands tout en leur apprenant les bons gestes pour une plus grande autonomie,
- être particulièrement vigilant quant aux régimes alimentaires spécifiques,
- encourager à goûter à minima et pour éviter le gaspillage, rappeler qu'il ne faut pas se servir au-delà de sa faim en optant pour des petites quantités,
- favoriser une atmosphère détendue,
- à la fin du repas, veiller à ce que les enfants trient les déchets, participent au débarrassage et nettoient leurs tables.

Pour le temps d'animation :

- prévoir des temps ritualisés pour les plus petits et des pôles diversifiés pour les plus grands.

A la passation avec l'école :

- s'assurer de l'effectif et donner les informations nécessaires aux enseignants (blessures, départs, ...).

5.3) L'accueil après-midi

• **L'enjeu**

La prise en charge se situe à un moment de transition entre la fin de classe et le retour dans la famille.

C'est la fin de la journée, les enfants sont fatigués et peu enclin à se concentrer, l'accueil doit éviter l'activisme et il est souhaitable qu'il soit orienté vers le jeu libre et des activités de loisirs sur la base du volontariat.

• **Le descriptif**

Ce temps est scindé en deux avec d'abord, une pause goûter et après, un temps d'animations.

Pour le goûter :

- il est fourni par les familles, qui doivent prévoir une collation dans les effets personnels de l'enfant,
- il est conditionné dans une boîte ou un sac spécifique sans nécessité de conservation,
- il ne doit pas comporter de bonbons.

Pour le temps d'animation :

- un espace jeux permettant la libre circulation,
- un espace d'activités créatives avec du matériel pédagogique à disposition.

- **La posture de l'animateur**

Son rôle est de :

- pointer l'enfant sur le listing de présences en entourant le P ou le PI à la prise en charge en classe et de s'assurer de l'effectif qui doit être concordant,
- être le relais entre l'école et la famille pour la transmission d'informations ou pour la passation d'effets personnels scolaires,
- assurer un goûter dans de bonnes conditions,
- proposer des animations ludiques en adoptant la méthodologie du laisser-faire, faire avec ou faire faire selon les situations.

5.4) La complémentarité avec l'école

Une cohérence doit être recherchée tout en préservant le champ d'action de chacun.

La priorité de l'école restant l'apprentissage et l'instruction alors que celle de l'accueil périscolaire restant la socialisation et le respect des rythmes de vie.

Il est nécessaire d'instaurer un climat de confiance avec un dialogue permanent, d'une part, pour une continuité éducative entre les différents espaces et d'autre part, pour une aisance de communication autour de l'enfant.

Il est important aussi de s'accorder, en premier sujet sur une harmonisation des règles de vie pour ne pas créer de divergence, et en second sujet sur la mise en place de projets communs pour créer un véritable lien.

Il est aussi convenu que certains espaces ainsi que du matériel pédagogique soient mutualisés.

6- La vie quotidienne

6.1) Les règles de vie

Elles sont mises en place pour établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs.

L'animateur doit s'assurer qu'elles soient comprises et admises, donc respectées par tous de façon identique et permanente.

Il faut donner des consignes particulières à appliquer à chaque changement de temps.

Il est aussi primordial d'avoir une cohérence d'équipe sans position divergente et reprendre sur l'acte commis s'il n'est pas en adéquation avec l'attendu, expliquer la faute et amener à la réflexion pour la bonne conduite à tenir postérieurement.

6.2) L'hygiène

L'hygiène individuelle est une marque de respect de soi et des autres qui s'intègre aux principes de base de l'éducation.

Une bonne hygiène est primordiale pour la santé et le bien-être de tous, particulièrement dans un contexte de vie en collectivité.

Il appartient à l'animateur d'informer et d'éduquer les enfants sur l'importance de l'hygiène corporelle individuelle au quotidien.

Il faut rappeler régulièrement aux enfants les bonnes pratiques, comme le mouchage, l'essuyage, le lavage des mains et l'accompagner au besoin pour le conduire à l'autonomie.

Les sanitaires disposent de lavabos avec des distributeurs de savon liquide hypoallergénique et des distributeurs d'essuie-mains à usage unique.

Les toilettes sont adaptées à l'âge et respecte l'intimité des enfants, filles et garçons utilisent séparément ces lieux.

En cas de nécessité, les changes sont pris dans les effets personnels de l'enfant s'il en dispose, sinon dans ceux de la structure qui en prête en prêt en dépannage.

Des boîtes à mouchoirs sont disposées dans de multiples endroits et sont facilement accessibles par tous.

6.3) Les soins

En cas de blessure légère, l'enfant est soigné sur place et la famille est informée en fin de journée.

En cas de blessure grave, les secours sont immédiatement alertés et la famille rapidement avertie.

Selon certaines blessures, le responsable peut contacter la famille, qui prendra la décision des suites à donner.

Aucun médicament ne peut être administré par voie orale sauf si une ordonnance médicale est fournie et avec l'accord de la responsable, qui réceptionnera l'ensemble de la main de la famille sans que cela ne transite dans les effets personnels de l'enfant.

Pour les CAI, seul le responsable peut dispenser les soins prévus au protocole.

7- L'accueil d'enfants à besoins spécifiques

7.1) Le cadre réglementaire

L'accueil d'enfants à besoins spécifiques s'inscrit dans le cadre d'une loi codifiée.

Cette loi pour l'égalité des droits et des chances garantit l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous et un maintien d'un cadre ordinaire de vie.

7.2) La prise de contact avec la famille

A l'inscription, il est nécessaire que la famille signale tout problème de santé de son enfant, susceptible d'influer sur sa participation au périscolaire.

La communication entre tous les acteurs s'avère fondamentale pour mettre en place un accueil individualisé, adapté à la pathologie.

Pour commencer, le responsable rencontre la famille pour évaluer la situation en s'appuyant sur le document (cf. Annexe "Fiche évaluation d'enfant à besoins spécifiques"), qui prévoit de formaliser les informations complémentaires concernant l'enfant à accueillir.

Si l'enfant à une prise en charge avec des professionnels extérieurs, le mentionner car de précieux conseils peuvent être donnés sur les conduites à tenir ou sur les interrogations.

D'un commun accord, responsable et famille déterminent ensemble les conditions d'accueil (fréquence, durée, ...).

7.3) La réflexion sur les moyens à mettre en œuvre

Il faut d'abord sensibiliser l'équipe aux besoins spécifiques de l'enfant selon la situation.

Il s'agit ensuite d'identifier les leviers et d'exploiter les possibilités au regard du document rempli lors de l'entretien avec la famille.

Pour réussir l'intégration, il convient de l'organiser en adaptant l'environnement et l'activité.

7.4) L'accueil de l'enfant

Le travail d'équipe est impératif pour éviter tout risque de lassitude ou de difficulté.

Dans une logique d'inclusion, il faut respecter les rythmes et les possibilités tout en faisant participer un maximum pour que l'enfant ne soit pas à côté du groupe mais bien dans et avec le collectif.

8- L'évaluation

8.1) Avec l'équipe

Des réunions régulières pour préparer, se former, débriefier et réguler si nécessaire.

8.2) Avec les enfants

Des temps informels pour recueillir les ressentis et les idées émergentes.

8.3) Avec les familles

Des échanges quotidiens pour associer au fonctionnement et pour prendre en compte les observations ou les suggestions.

ANNEXE

POSTURES PROFESSIONNELLES D'UN ANIMATEUR

Réunion d'équipe : qu'attendons-nous d'un animateur sur nos structures à Seyssinet-Pariset
L'animateur doit être conscient que son attitude, son langage, sa tenue peut exercer une influence sur les enfants.

L'animateur est capable de gérer ses capacités et ses limites et :

- Il se positionne en tant qu'adulte référent et il est exemplaire N'utilise pas son portable pendant son temps de travail.
- Doit avoir une tenue vestimentaire approprié à un environnement scolaire ou aux activités sportives : (pas de nudité - pas de couvre-chef – de talons...).
- Doit avoir un langage approprié par rapport à la tranche d'âge d'enfants accueillis (pas de mots d'argot, insultes ou vocabulaire familier, même sous le ton de la blague du second degré...).
- Doit adapter son comportement en fonction de l'âge des enfants (cohérence de travail entre chacun).
- Il est à l'écoute des adultes et des enfants.
- Il est juste, bienveillant, respectueux, disponible et rassurant.
- Il est curieux, force de proposition et investi.
- Il fait preuve de patience et de maîtrise de soi.

L'animateur est capable de travailler avec les autres :

- Il est ponctuel et informe sa hiérarchie de ses éventuels retards et/ou absences.
- Il respecte les règles de vie collectives mises en place.
- Il est en cohérence avec les décisions prises en équipe, le projet Pédagogique respecte les locaux, le matériel et le rangement.
- Il informe son responsable de toutes difficultés rencontrés, accidents ou d'éventuels problèmes avec des enfants difficiles.
- Il sait faire appel à quelqu'un d'autre en cas de besoin (enfants à besoin spécifique).
- Il contribue à la circulation et la transmissions des infos à ses collègues et aux enseignants.
- Il partage ses idées sans les imposer, apporte ses connaissances, trouve des solutions, analyse sa pratique et se remet en question et accepte les remarques des autres.
- Il instaure un climat de confiance et de bonne humeur.

L'animateur garanti la sécurité physique et affective des enfants

- Il sait faire un appel rigoureux et connaît son nombre d'enfants.
- Il connaît les besoins des différentes tranches d'âges et respecte les rythmes individuels des enfants.
- Il sait animer un groupe d'enfant, gérer les conflits et réaliser les 1^{ers} soins d'une petite blessure ou réagir en cas d'incident plus grave.
- Il connaît les règles d'hygiène.
- Il anime la vie quotidienne (repas – sieste - passage aux toilettes) (*cf projet pédagogique de chaque structure*).
- Il met en place des activités qui ne sont pas dangereuses et /ou générant du stress ou peur chez les enfants et il analyse et adapte l'environnement à l'activité.
- Il met en place ses activités en fonction de l'âge des enfants et choisit la durée, l'espace et le matériel approprié et la dynamise.

FICHE EVALUATION D'ENFANT A BESOINS SPECIFIQUES

LES RENSEIGNEMENTS	
Nom et Prénom	
Date de naissance	
Scolarité établissement et coordonnées	
Prise(s) en charge extérieure(s) professionnel(s) et coordonnées	
LA SANTÉ	
Besoins spécifiques	
Traitement	
LA VIE QUOTIDIENNE	
Habillage	
Propreté	
Alimentation	
Sommeil	
LA SOCIABILITÉ	
Caractère	
Communication	
Relations	
LES DÉPLACEMENTS	
Acquis	
Difficultés	
LE LANGAGE	
Acquis	
Difficultés	
LES CENTRES D'INTÉRÊTS	
Ce qu'il aime faire	
Ce qu'il aime moins faire	
Ce qu'il n'aime pas faire	